

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Informations générales .....   | 2  |
| Dates de réservations pour la semaine Poneys .....                           | 2  |
| Dates de réservation pour la semaine Clubs .....                             | 2  |
| Consulter les conditions générales de vente.....                             | 2  |
| Réserver ses boxes et parcelles, étape par étape .....                       | 3  |
| Étape 1 – Se connecter .....   | 3  |
| Étape 2 – Accéder au bon de réservation .....                                | 3  |
| Étape 3 – Renseignez vos informations personnelles .....                     | 3  |
| Points particuliers .....  | 4  |
| Étape 4 – Réservez vos boxes, parcelles et/ou branchements électriques ..... | 5  |
| Étape 5 – Imprimez ou téléchargez votre bon de réservation.....              | 6  |
| Envoi du bon de réservation signé à la FFE .....                             | 6  |
| Finalisation du paiement .....   | 6  |
| Liste d'attente .....  | 7  |
| Modifications du bon de réservation .....                                    | 8  |
| Ajouter des produits.....  | 8  |
| Supprimer des produits .....   | 8  |
| Astuce .....   | 9  |
| État des réservations.....   | 9  |
| Glossaire .....  | 10 |

## Informations générales

Les réservations de boxes et parcelles sont réservées aux clubs adhérents de la Fédération Française d'Équitation et aux membres ACF uniquement. Ces derniers trouveront dans ce tutoriel les différentes étapes à suivre pour procéder à la réservation de leurs boxes, parcelles et branchements électriques lors du Generali Open de France.

### Dates de réservation pour la semaine Poneys

- Date d'ouverture des réservations : jeudi 04 avril 2024 à 20h
- Date de fin des réservations et modifications : mardi 11 juin 2024 à 12h

### Dates de réservation pour la semaine Clubs

- Date d'ouverture des réservations : jeudi 11 avril 2024 à 20h
- Date de fin des réservations et modifications : mardi 25 juin 2024 à 12h

Toutes les réservations se font directement en ligne, via le lien de réservation suivant : [https://opendefrance.ffe.com/ONGLET "BOXES"](https://opendefrance.ffe.com/ONGLET%20BOXES)

#### **Note utile :**

Pensez à avoir suffisamment d'argent sur le compte SIF de votre centre équestre avant de commencer vos réservations, car des arrhes de 50 € par boxe, 50 € par parcelle et 10 € de frais de dossier vous seront automatiquement prélevés au moment de la réservation en ligne.

### Consulter les conditions générales de vente

Les conditions générales de vente sont consultables en ligne.

## Réserver ses boxes et parcelles, étape par étape

### Étape 1 – Se connecter

Sur le site internet du [Generali Open de France](#), accédez à l'onglet [BOXES](#) et entrez-y votre code d'adhérent FFE.

### Étape 2 – Accéder au bon de réservation

Cliquez sur le lien « Accéder au bon de réservation » de la semaine de championnat qui vous intéresse :



ACTUALITÉS  
VIDÉOS 2018  
**BOXES**  
RÈGLEMENT  
PLANNING  
EXPOSANTS  
PLANS  
TARIFS

**Boxes**

PONEYS **CLUBS**

Réservez des boxes et parcelles

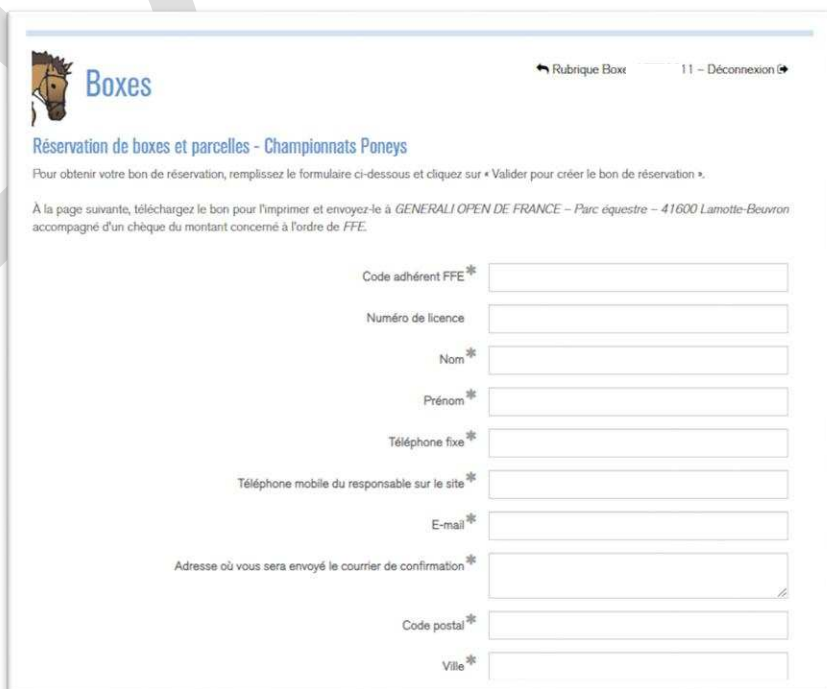
Accéder au bon de réservation  
Accéder au bon d'annulation

à partir du 11 avril 2019 à 20h

> TUTORIEL : "Comment réserver ses boxes ?"

### Étape 3 – Renseignez vos informations personnelles

- Veillez à bien remplir toutes les cases suivies d'un astérisque sinon vous ne pourrez pas valider votre réservation.
- Attention lors du remplissage automatique des champs, pensez à bien vérifier la concordance des données.
- Attention à bien vérifier toutes vos informations car la FFE s'en servira pour vous contacter et vous envoyer les documents nécessaires à votre arrivée sur le Parc Equestre.
- Pensez à bien indiquer les coordonnées téléphoniques et le nom de la personne qui sera sur le site et que l'on pourra contacter en cas de besoin durant les championnats.



**Boxes**

Rubrique Boxe 11 - Déconnexion

Réservez des boxes et parcelles - Championnats Poneys

Pour obtenir votre bon de réservation, remplissez le formulaire ci-dessous et cliquez sur « Valider pour créer le bon de réservation ».

À la page suivante, téléchargez le bon pour l'imprimer et envoyez-le à GENERALI OPEN DE FRANCE - Parc équestre - 41600 Lamotte-Beuvron accompagné d'un chèque du montant concerné à l'ordre de FFE.

Code adhérent FFE\*

Numéro de licence

Nom\*

Prénom\*

Téléphone fixe\*

Téléphone mobile du responsable sur le site\*

E-mail\*

Adresse où vous sera envoyé le courrier de confirmation\*

Code postal\*

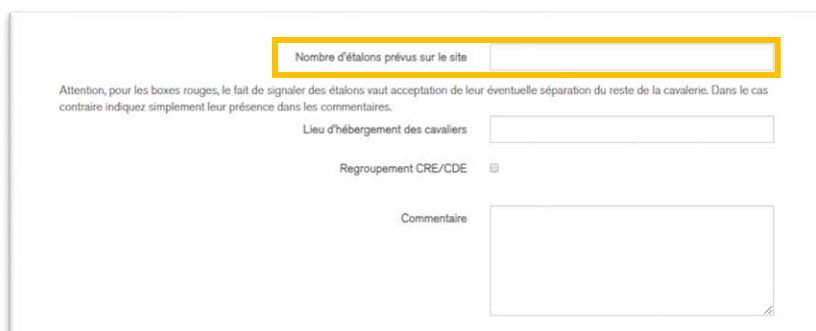
Ville\*

## Points particuliers

### Les étalons

Pour les étalons, si vous remplissez la case prévue à cet effet, vous vous engagez à ce que votre étalon soit séparé du reste de la cavalerie pour qu'il soit logé dans les boxes rouges (en dur).

Si vous avez des **demandes particulières** concernant l'emplacement de votre/vos étalon(s), n'hésitez pas à nous le signaler dans la case « commentaire ».



Nombre d'étalons prévus sur le site

Attention, pour les boxes rouges, le fait de signaler des étalons vaut acceptation de leur éventuelle séparation du reste de la cavalerie. Dans le cas contraire indiquez simplement leur présence dans les commentaires.

Lieu d'hébergement des cavaliers

Regroupement CRE/CDE

Commentaire

### Les attelages (semaine Clubs)

Pour les personnes possédant un attelage, merci de cocher la case « **Attelage** » afin de vous regrouper et de faciliter vos déplacements.



Lieu d'hébergement des cavaliers

Attelage

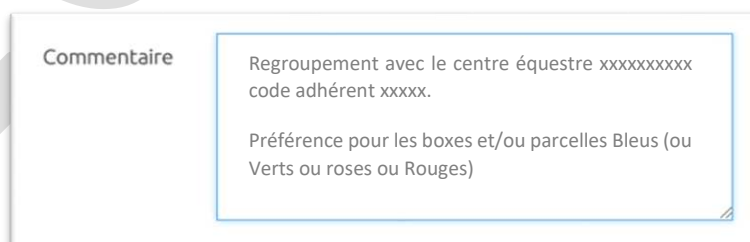
Regroupement CRE/CDE

### Demandes de regroupements et demandes particulières

1. Si vous souhaitez un **regroupement** avec d'autres écuries de votre **CRE**, n'hésitez pas à nous le signaler en cochant la case prévue à cet effet, et ajouter dans la case commentaire le nom de votre CRE.
2. Si vous souhaitez un **regroupement avec un club en particulier**, n'hésitez pas à nous le préciser dans la case « commentaire » en indiquant le nom exact du club et son numéro de code adhérent (compte SIF).
3. Si vous avez une demande particulière concernant votre **emplacement de boxes et/ou parcelles**, pensez à nous le préciser dans la case « commentaire » et nos services feront le maximum pour y répondre favorablement.



Regroupement CRE/CDE



Commentaire

Regroupement avec le centre équestre xxxxxxxxxxxx code adhérent xxxxx.

Préférence pour les boxes et/ou parcelles Bleus (ou Verts ou roses ou Rouges)

### Hébergement à l'extérieur du Parc

N'hésitez pas à nous indiquer votre lieu d'hébergement, car dans les cas où vous logeriez à l'extérieur, la localisation de votre logement pourra nous aider à attribuer les boxes sur le Parc de façon à ce que l'accès à votre entrée soit la plus simple pour vous.



Lieu d'hébergement des cavaliers

## Étape 4 – Réservez vos boxes, parcelles et/ou branchements électriques

**IMPORTANT**

Pour connaître les tarifs  
2024, rendez-vous sur  
[www.opendefrance.ffe.com/ONGLET "TARIFS"](http://www.opendefrance.ffe.com/ONGLET_TARIFS)

|  | Prix unitaire TTC | Nombre                         | Prix total   |
|--|-------------------|--------------------------------|--|
| Box du 05/07 au 14/07  | 180,00 €          | <input type="text" value="2"/> | 360,00 €   |
| Box supplémentaire pour la nuit du 04 au 05/07   | 32,00 €           | <input type="text" value="1"/> | 32,00 €  |
| Parcelle seule du 05/07 au 14/07   | 135,00 €          | <input type="text"/>           | 0,00 €   |
| Parcelle avec poney(s) du 05/07 au 14/07   | 135,00 €          | <input type="text"/>           | 0,00 €   |
| Frais de dossier   | 10,00 €           |                                | 10,00 €  |
| <b>Sous total 1</b><br><i>exclusivement réservé aux membres de la FFE, exonéré de TVA conformément à l'article 261-7-1<sup>o</sup>a du CGI</i>       |                   |                                | <b>392,00 €</b>  |
| Branchement électrique 1,5 KW sur parcelle   | 115,00 €          | <input type="text"/>           | 0,00 €   |
| Branchement électrique 1,5 KW sur parking des boxes pour camions   | 115,00 €          | <input type="text"/>           | 0,00 €   |
| Branchement électrique 1,5 KW sur parking des boxes pour camping-cars  | 115,00 €          | <input type="text"/>           | 0,00 €   |
| <b>Sous total 2</b>  |                   |                                | <b>0,00 €</b>  |
| <i>dont TVA 20% sur branchement électrique<br/>TVA payée sur les encaissements</i>   |                   |                                | 0,00 €   |
| <b>Prix total (1+2)</b>  |                   |                                | <b>392,00 €</b>  |
| <b>Montant prélevé sur le compte SIF (arrhes)</b>  |                   |                                | <b>110,00 €</b>  |
| <b>Montant à régler sous 8 jours par chèque bancaire à l'ordre de FFE</b>  |                   |                                | <b>282,00 €</b>  |
| <input type="checkbox"/> Paiement "immédiat" de la totalité par débit du compte SIF  |                   |                                |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> J'accepte les conditions de vente  |                   |                                |  |
| <p>Attention : vous n'avez pas réservé de branchement électrique</p> <input type="checkbox"/> Je confirme la réservation sans branchement électrique |                   |                                |  |
| * Champ obligatoire  |                   |                                |  |
|  |                   |                                | <input type="button" value="Annuler"/> <input type="button" value="Valider pour créer le bon de réservation"/> |

- Indiquez les quantités de boxes, parcelles et/ou branchements électriques que vous souhaitez réserver.
- \*RECOMMANDÉ\*** Si vous souhaitez régler la totalité de la réservation via votre compte SIF, cochez la case « **Paiement immédiat de la totalité par débit du compte SIF** ».
- Avant toute validation, vous devez cocher la case « **J'accepte les conditions de vente** ».
- Dans le cas où vous n'auriez pas renseigné les cases concernant les **branchements électriques**, une fenêtre POP UP s'ouvrira automatiquement au moment de la validation. Si vous avez oublié de réserver, indiquez le nombre de branchements souhaités puis validez à nouveau ; sinon, cochez la case prévue à cet effet puis validez à nouveau.
- Pour finir, cliquez sur « **Valider pour créer le bon de réservation** ».

## Étape 5 – Imprimez ou téléchargez votre bon de réservation

La commande validée, vous pouvez maintenant télécharger votre bon de réservation :



**Boxes** ← Rubrique Boxes | Déconnexion →

### Réservation de boxes et parcelles - Championnats Poneys

Imprimez le bon de réservation et envoyez-le à l'adresse suivante accompagné d'un chèque à l'ordre de FFE

*GENERALI OPEN DE FRANCE*  
Parc équestre  
41600 Lamotte-Beuvron

Attention, la réservation sera prise en compte seulement à réception du chèque.

**Télécharger mon bon de réservation**   
Le chargement peut prendre quelques secondes

Un mail de confirmation vous sera envoyé sur l'adresse mail renseignée qui vous indiquera l'état de votre réservation. Si vous n'avez pas téléchargé votre bon de réservation dès la réservation, vous devriez recevoir un mail avec ce dernier en pièce jointe sur l'adresse que vous avez indiqué au moment de la réservation

### **Envoi du bon de réservation signé à la FFE**

Pour terminer, il faudra seulement nous renvoyer votre bon de réservation rempli et signé par courrier postal à l'adresse suivante :

|  |  |
|--|--|
| PAR COURRIER :   | OU PAR EMAIL :                                 |
| <b>Generali Open de France</b><br><b>Parc Equestre Fédéral</b><br><b>41600 LAMOTTE BEUVRON</b> | <a href="mailto:open@ffe.com">open@ffe.com</a> |



**Important : Pensez à conserver une copie de vos bons de réservation, qui vous serviront de justificatifs comptables.**

### **Finalisation du paiement**

**Rappel :** Votre réservation ne sera définitivement prise en compte par la FFE qu'à réception du bon de réservation signé et du chèque (SAUF si vous avez choisi le paiement de la totalité par compte SIF).

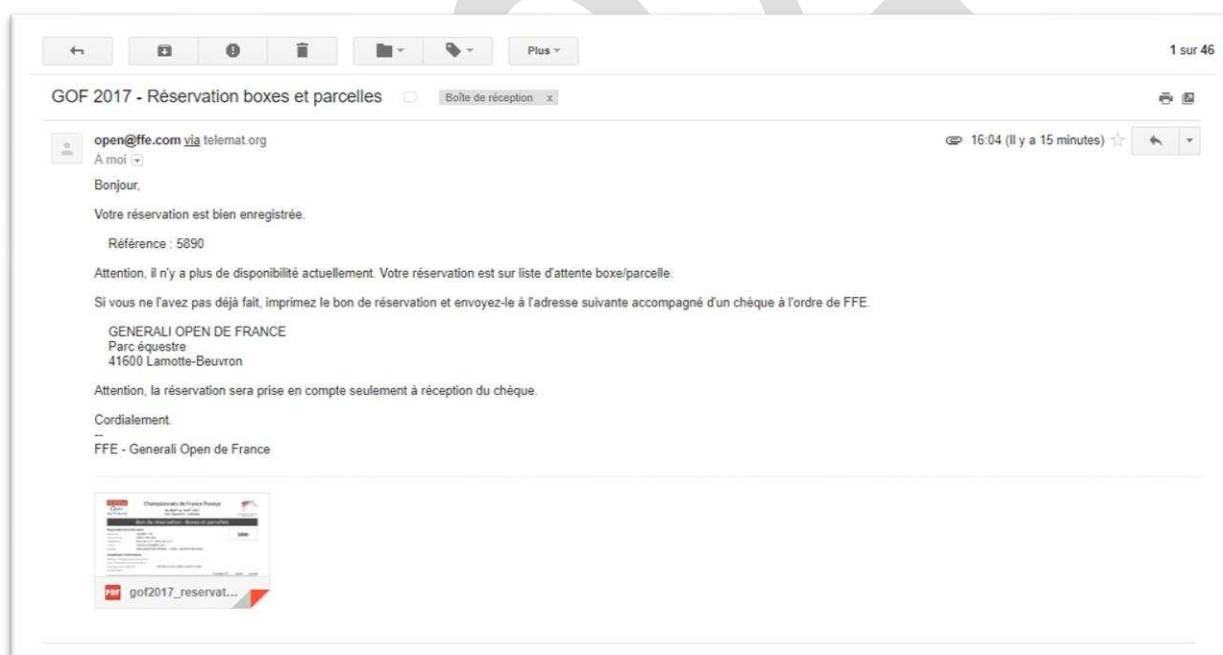
**Le solde de la facture** (= montant total – les arrhes prélevées sur le compte SIF) devra être envoyé par chèque lors de l'envoi de votre bon de réservation rempli et signé à l'adresse ci-dessus, au plus tard 8 jours après votre réservation en ligne.

→ Les chèques ne seront encaissés qu'après la clôture des engagements.

## Liste d'attente

Pour rappel, les réservations sont prises en compte en fonction de **la date et de l'heure de validation de la réservation sur internet** et sont définitivement validées à réception du chèque de solde.

**ATTENTION** : Si vous recevez un **message de liste d'attente**, c'est que nous n'avons actuellement plus de boxes et/ou parcelles de disponibles sur le site. Vous serez immédiatement averti par email :



Si des places se libèrent vous serez immédiatement avertis **par email ou par téléphone**.

Dans le cas où vous seriez sur liste d'attente, les 50 € d'arrhes par boxe et par parcelle ne vous seront pas prélevés automatiquement sur le compte SIF, mais seront à régler par chèque en même temps que le solde de la réservation dans le cas où une place se libèrerait. Le chèque ne sera encaissé que si la FFE est en mesure de vous fournir des boxes sur le site du Parc Equestre.

Dans le cas où la FFE ne serait pas dans la capacité de pouvoir vous loger sur le site, votre réservation sera **intégralement remboursée**.

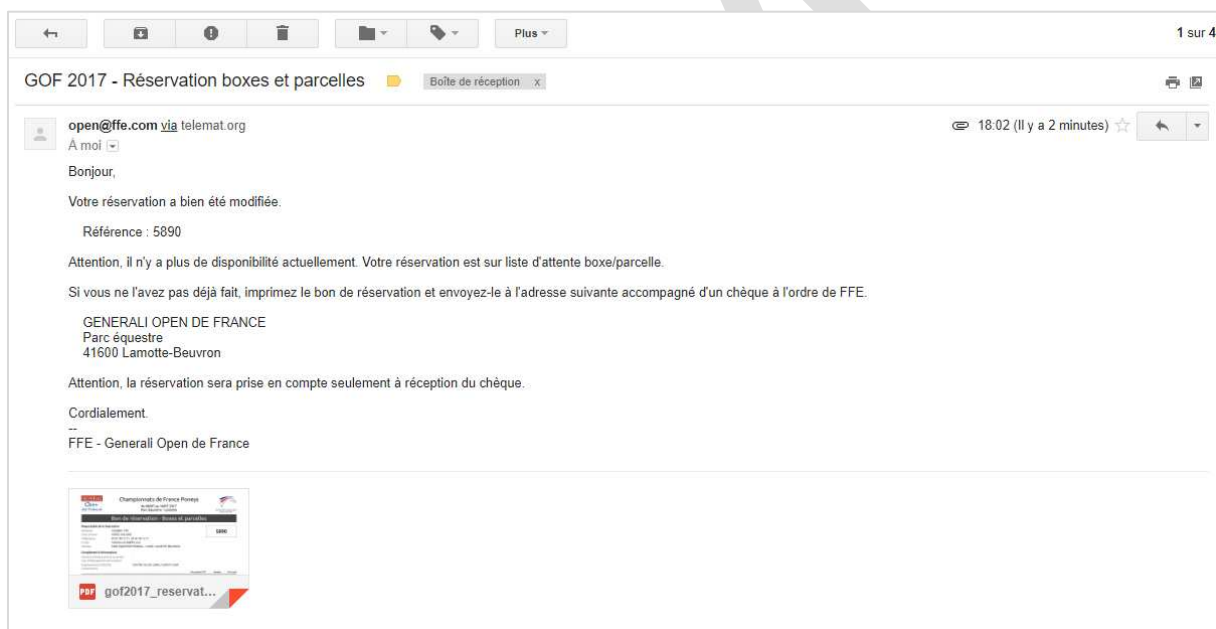
## Modifications du bon de réservation

Il est possible de modifier son bon de réservation, ajouter ou supprimer des produits, jusqu'à la date de fin de réservation et modification (voir p.2 de ce tutoriel).

### Ajouter des produits

Si vous voulez **rajouter des produits** (boxes / boxes pour 1 nuit supplémentaire / parcelles / branchements), il vous suffit d'accéder au « **bon de modification** » de la [rubrique BOXES du site internet](#) et de rectifier votre commande en indiquant dans les cases la quantité que vous souhaitez ajouter ou annuler, puis de valider.

Comme pour la réservation initiale, vous recevrez un mail vous indiquant que votre modification a bien été enregistrée :



**Les quantités supplémentaires seront prises en compte uniquement à réception du nouveau bon de réservation signé et du nouveau règlement, et en fonction des disponibilités.**

Dans le cas d'une modification vous avez également la possibilité de procéder au règlement du surplus directement via le compte SIF en cochant la case prévue à cet effet.

### Supprimer des produits

Si vous voulez **supprimer des produits** (boxes / boxes pour 1 nuit supplémentaire / parcelles / branchements), il vous suffit d'accéder au « **bon d'annulation** » de la [rubrique BOXES du site internet](#) et d'indiquer dans les cases la quantité que vous souhaitez annuler, puis de valider.

Les arrhes payées lors de votre réservation initiale ne sont pas remboursables. Pour plus d'informations, veuillez consulter les conditions générales de ventes.



## Astuce

Pour des raisons de simplicité au niveau comptable, nous vous conseillons vivement de refaire un chèque global avec le nouveau montant de votre réservation qui apparaîtra sur votre nouveau bon de réservation que vous pourrez télécharger après la validation de votre nouvelle commande.

A réception de ce dernier, votre chèque initial vous sera retourné ou détruit.

## État des réservations

Fin avril / début mai, vous pourrez consulter **l'état des réservations** sur le site du Generali Open de France dans [la rubrique BOXES](#).

Ce document PDF contient tous les clubs qui seront **logés sur le site** avec le récapitulatif des quantités et des produits réservés. Les clubs sont identifiés et triés par leur **code adhérent**.

Ce document sera **mis à jour régulièrement** en fonction de l'évolution des réservations.



| BOXES  |  |
|--|--|
| <b>PONEYS</b> semaine du 08 au 16 juillet  | <b>CLUBS</b> semaine du 22 au 30 juillet   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Boxes, parcelles et branchements électriques : tarifs et règlement intérieur</li><li>&gt; Procédure de réservations de boxes et parcelles</li><li>&gt; Accéder au bon de réservation</li><li>&gt; Accéder au bon d'annulation</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>&gt; Boxes, parcelles et branchements électriques : tarifs et règlement intérieur</li><li>&gt; Procédure de réservations de boxes et parcelles</li><li>&gt; Accéder au bon de réservation</li><li>&gt; Accéder au bon d'annulation</li></ul> |
| <a href="#">État des réservations 13/06</a>  | <a href="#">État des réservations 27/06</a>  |

## Glossaire

**Bon de réservation** = document récapitulatif de votre commande, indiquant le montant total payé en ligne et le montant total dû par chèque. Pensez à conserver vos bons de réservation qui vous serviront de justificatifs comptables.

**Box** = réservation d'un box démontable pour toute la durée du championnat.

**Box supplémentaire pour la nuit du « J-1 »** = ajout d'une nuitée supplémentaire du box loué pour la durée du championnat.

**Branchement électrique sur parcelle** = pour tous les types de véhicules qui stationneront sur la parcelle de camping (camions, camping-car, caravane...), d'une puissance d'1,5 Kw.

**Branchement électrique sur parking pour camion** = pour tous les camions qui stationneront sur les parkings des boxes, d'une puissance d'1,5 Kw.

**Branchement électrique sur parking pour camping-car** = pour tous les camping-cars et caravanes qui stationneront sur les parkings des boxes, d'une puissance d'1,5 Kw.

**Parcelle seule** = espace sur sol naturel d'une superficie d'environ 90 à 100 m<sup>2</sup> (+/- 10 x 10 m), non clôturée, sans raccordement électrique, pouvant accueillir tentes, caravanes ou camping-car.

**Parcelle avec poney(s)** = espace sur sol naturel d'une superficie d'environ 90 à 100 m<sup>2</sup> (+/- 10 x 10 m), non clôturée, sans raccordement électrique ni abreuvoirs, pouvant accueillir un ou plusieurs poneys.